

La restauration de la musique sacrée



LETTRE DE SA SAINTETÉ PIE X PAPE A M. LE CARDINAL
RESPIGHI, VICAIRE GÉNÉRAL DE ROME, SUR LA
RESTAURATION DE LA MUSIQUE SACRÉE

Monsieur le cardinal,

Le désir de voir partout reflleurir l'honneur, la dignité et la sainteté des fonctions liturgiques Nous a déterminé à faire connaître, par un écrit de Notre main, Notre volonté au sujet de la musique sacrée qui contribue si largement au service du culte. Nous avons confiance que, dans cette restauration désirée, tout le monde Nous secondera, non pas seulement par la soumission aveugle, cependant toujours louable elle aussi, dans laquelle par pur esprit d'obéissance sont acceptés des commandements coûteux ou contraires à la manière personnelle de penser et de sentir, mais avec cette promptitude de volonté qui naît de l'intime persuasion de devoir agir ainsi par des raisons dûment étudiées, claires, évidentes, irréfutables. En effet, pour peu que l'on considère la fin très sainte en vue de laquelle l'art est admis au service du culte, et la souveraine convenance de n'offrir au Seigneur que des choses bonnes en soi et, s'il est possible, excellentes, on reconnaîtra aussitôt que les prescriptions de l'Eglise envers la musique sacrée ne sont que l'application immédiate de ces deux principes fondamentaux. Quand le clergé et les maîtres de chapelle en sont pénétrés, la bonne musique sacrée reflurit spontanément, ainsi que cela a été et continue d'être observé en beaucoup d'endroits; quand, au contraire, ces principes sont négligés, ni les prières, ni les admonitions, ni les ordres sévères et répétés, ni les menaces de peines canoniques ne suffisent pour changer quoi que ce soit; tant la passion ou bien une honteuse et inexcusable ignorance trouve moyen d'éluder la volonté de l'Eglise et de maintenir pendant des années et des années le même blâmable état de choses. Cette promptitude de volonté, Nous Nous la promettons tout spécialement du clergé et des fidèles de Notre chère Ville de Rome, centre du christianisme